

## **Annexe 12 au règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne**

# RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE LA SOCIETE ASSURANCES MAGHREBIA VIE

## EXERCICE 2024

### 1. ACTIVITE ET RESULTATS

#### 1.1 Exposé sur l'activité, la situation et les résultats de la société

#### ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET SECTORIEL

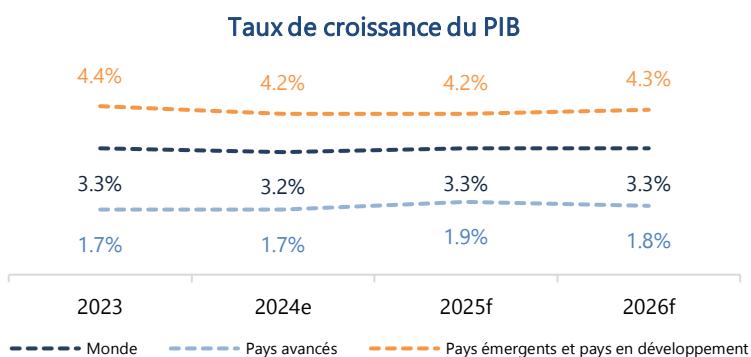


##### CONJONCTURE INTERNATIONALE

Ces dernières années, l'économie mondiale a fait preuve d'une résilience remarquable malgré les chocs majeurs auxquels elle a été soumise, avec une inflation en recul et une reprise progressive des échanges internationaux. Le recul de l'inflation stimule la croissance des revenus réels et les dépenses des ménages, même si la confiance des consommateurs n'a pas encore retrouvé son niveau d'avant la pandémie dans de nombreux pays. Les tensions sur les marchés du travail continuent de s'atténuer, bien que les taux de chômage restent généralement proches de leurs niveaux historiquement bas. L'inflation globale a désormais atteint l'objectif dans un nombre croissant d'économies avancées et d'économies de marché émergentes, en dépit de tensions persistantes dans les secteurs de services.

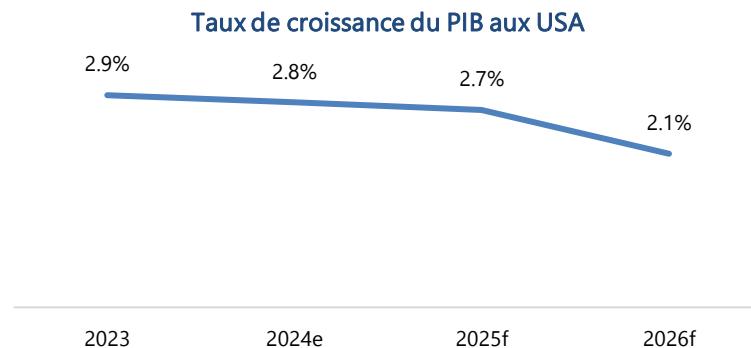
Cependant, l'incertitude demeure, avec des risques liés aux conflits géopolitiques, aux tensions commerciales croissantes et aux coûts d'emprunt élevés dans de nombreuses régions du monde. Ces défis sont particulièrement lourds pour les pays à faible revenu et les pays vulnérables.

Selon le FMI, la **croissance mondiale** devrait s'établir à 3,3% en 2025 comme en 2026 contre 3,2% en 2024, soit un niveau inférieur à sa moyenne historique (3,7 % sur la période 2000-2019).



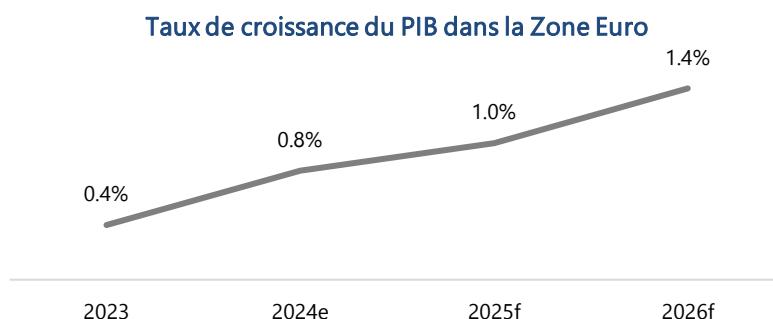
Les **économies avancées** ont progressé d'environ 1,7% en 2024 et devraient croître de 1,9% en 2025 et de 1,8% en 2026.

La croissance demeure soutenue aux **États-Unis**. Malgré une hausse significative des taux d'intérêt en 2022 et 2023, le PIB américain devrait afficher une solide croissance de 2,8% en 2024, avant de ralentir progressivement pour atteindre 2,7% en 2025 et 2,1% en 2026.



En **Zone Euro**, la croissance du PIB ne devrait progresser que modestement, passant de 0,8% en 2024 à 1,0% en 2025 et à 1,4% en 2026, car les tensions géopolitiques continuent d'affecter le moral des agents économiques.

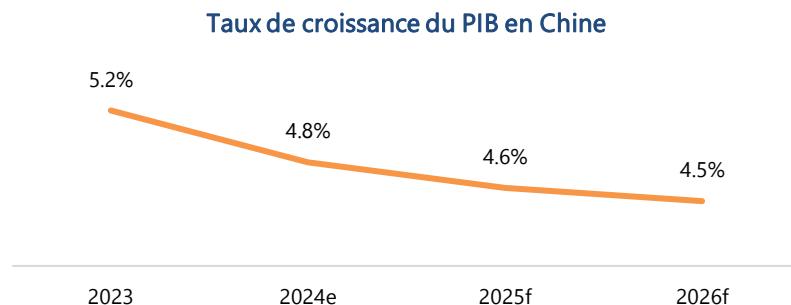
Les principaux vents contraires dans cette région sont la faible dynamique de l'activité économique, en particulier dans l'industrie manufacturière, le bas niveau de confiance des consommateurs et la persistance d'un choc négatif lié aux prix de l'énergie.



Dans **les pays émergents et les pays en développement**, les taux de croissance en 2025 (4,2%) et 2026 (4,3%) devraient être globalement équivalents à ceux de 2024 (4,2%). Le niveau élevé de l'incertitude entourant les échanges commerciaux et les politiques économiques contribue à la faiblesse de la demande mais l'activité économique devrait se redresser à mesure que cette incertitude s'estompe.

En **Chine**, la croissance du PIB continue de ralentir d'une année à l'autre, passant de 4,8% en 2024 à 4,6% en 2025 et 4,5% en 2026.

La croissance des exportations nettes plus rapide que prévu n'a que partiellement compensé le ralentissement plus prononcé de la consommation dans un contexte marqué par un marché de l'immobilier qui tarde à se stabiliser et une confiance des consommateurs qui reste en berne.



**L'inflation mondiale** devrait ralentir à 4,2 % en 2025 puis à 3,5 % en 2026, et elle devrait converger plus rapidement vers sa cible dans les pays avancés que dans les pays émergents et les pays en développement. Ce ralentissement de l'inflation contribuera à mettre fin aux effets générés par les crises mondiales des dernières années, telles que la pandémie et la guerre en Ukraine, qui ont provoqué la plus forte poussée inflationniste observée depuis quarante ans.

Quant au **marché de change**, l'euro s'est négocié à 1,04 dollars au 31 décembre 2024 contre 1,11 dollars une année auparavant, marquant une légère dépréciation de 5,98%.



## CONJONCTURE NATIONALE

En 2024, l'économie tunisienne s'est caractérisée par une dynamique de croissance modérée et une inflation toujours élevée, marquée par des performances contrastées entre les différents secteurs. Alors que certains domaines montrent des signes de reprise, d'autres continuent à faire face des défis conjoncturels importants.

L'activité économique a enregistré une accélération au cours du troisième quart de l'année 2024. Les estimations préliminaires de l'INS montrent que l'activité économique a enregistré une **croissance** du produit intérieur brut de 1,8% sur un an au cours du troisième trimestre de 2024 (contre -0,4% sur un an en 2023), en nette amélioration par rapport au trimestre précédent (1,0%).

Ainsi, sur les neuf premiers mois de l'année 2024, la croissance s'est établie à 1,0% (contre 0,7% sur les neufs premiers mois de 2023), reflétant une tendance générale de légère reprise économique.

Selon la Banque Mondiale, la croissance en Tunisie devrait se stabiliser pour atteindre 2,2%, en 2025 et 2,3% en 2026, contre 1,2% en 2024. La persistance de la sécheresse et la faible demande intérieure ont contribué à un ralentissement de la reprise économique de la Tunisie en 2024 par rapport aux prévisions précédentes. Ainsi, l'amélioration de la croissance économique en 2025 sera soutenue par de meilleures perspectives de financement extérieur. Concernant les **échanges commerciaux** de la Tunisie avec l'extérieur, et selon l'INS, les exportations ont conservé le même niveau que celui de l'année 2023. Quant aux importations, elles ont enregistré une hausse de 2,3% (contre -4,4% durant l'année 2023).

## Annexe12 au règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne

À la suite de cette évolution au niveau des exportations et des importations, le déficit commercial se creuse à nouveau pour s'établir à un niveau de -18 927,6 millions de dinars (contre -17 069 millions de dinars durant l'année 2023), ce qui correspond à une inversion de tendance après une période de réduction du déficit financée par la réduction des importations. Le taux de couverture a ainsi perdu 1,8 point par rapport à l'année 2023 pour s'établir à 76,6%. Le **déficit budgétaire** de la Tunisie s'est établi au niveau de 2,9 milliards DT, durant les onze premiers mois de l'année 2024, ce qui représente une baisse de 8,7%, par rapport à la même période de 2023 (3,2 milliards DT).

L'allègement du déficit est expliqué, essentiellement, par l'accroissement des ressources budgétaires (+5,9%) à un rythme plus important que celui des charges budgétaires (+4,9%). Du côté des prix à la consommation, le **taux d'inflation** sur toute l'année 2024 s'est établit à 7%, contre 9,3% en 2023, et celui du mois de décembre 2024 a été de 6,2% contre 6,6% au mois de novembre. Ce recul de l'inflation, est dû principalement au fléchissement observé au niveau du rythme annuel d'augmentation des prix du groupe « produits alimentaires » (7,2% en décembre 2024 contre 8,5% en novembre 2024). En revanche, l'inflation médicale reste à un niveau particulièrement élevé de 12,6% contre 3% en 2023.

Dans ce contexte, le Conseil d'administration de la BCT a décidé le 28 décembre 2024 de maintenir son **taux directeur** à 8%, poursuivant ainsi une politique monétaire prudente face aux risques pesant encore sur l'inflation.

S'agissant des **investissements**, le volume déclaré par la Tunisia Investment Authority (TIA) au cours de l'année 2024, s'élève à 5.614,5 MDT, soit une hausse de 7,1% par rapport aux investissements constatés en 2023.

	2023	2024	Variation
<b>Montant des investissements déclarés en MD</b>	<b>5 240,0</b>	<b>5 614,5</b>	<b>7,1%</b>
<b>Emplois à créer</b>	<b>92 337</b>	<b>98 557</b>	<b>6,7%</b>

Source : TIA

Quant au **Dinar Tunisien**, il a connu une relative stabilité sur le marché des changes, marquée par des fluctuations de faible ampleur face aux principales devises internationales. En effet, au 31 décembre 2024 l'Euro s'échangeait à 3,32 Dinars (appréciation du Dinar de 2,06%) et le Dollar s'échangeait à 3,18 Dinars (dépréciation du Dinar de 3,88%).

Enfin, l'**activité boursière** a clôturé l'exercice 2024 sur une note positive : le Tunindex indice de référence de la Bourse de Tunis a enchaîné une quatrième hausse de 13,75% après une hausse de 7,90% en 2023, 14,74% en 2022 et 2,34% en 2021. En 2024, l'indice des

assurances a progressé de 6,82%, tandis que le titre Assurances Maghrebia a enregistré une baisse de 1,87%.

## **LOI DE FINANCE 2025**

La loi des finances 2025 projette une augmentation du budget d'un montant de 2.5 Milliards de dinars par rapport aux résultats actualisés pour l'année 2024, atteignant ainsi 78.2 Milliards de dinars. Le budget 2025 repose une hypothèse de taux de croissance du PIB de 3.2% en 2025, sur fonds de stabilisation du taux du prix du baril de pétrole brut « Brent » aux alentours de 77.4 dollars.

La loi des finances 2025 prévoit par ailleurs une série de mesures impactant les institutions financières et sociétés d'assurances :

- **Institution d'un fonds pour la protection sociale des travailleuses agricoles** : Ce fonds est financé par les sociétés d'assurances, à hauteur de 1% des primes émises nettes d'annulations et de taxes, pour toutes les catégories d'assurances ;
- **Création d'un fonds d'assurances dédié à la perte d'emploi pour des raisons économiques** : Ce fonds est financé par une contribution de 0.5% à la charge de l'employeur et de 0.5% à la charge de l'employé, appliquée à la rémunération déclarée auprès de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ;
- Ouverture d'un compte spécial au niveau du trésor « **compte de garantie des victimes des accidents de la circulation** » : Ce compte remplace le fonds de garantie des victimes des accidents de la circulation prévue par l'article 172 du code des assurances avec une clarification du périmètre de son intervention. La contribution des sociétés d'assurances est de 0.2% des primes émises au titre de la responsabilité civile automobile nettes d'annulations et de taxes ;
- **Révision du barème fiscal de l'impôt sur les revenus des personnes physiques** ;
- **Révision des taux d'impôt sur les sociétés** : Instauration d'un taux de 40% pour les banques, les établissements financiers (à l'exception des établissements de paiement) et les entreprises d'assurances et réassurances.
- **Liquidation au profit de l'Etat des montants des valeurs financières, des dépôts, des comptes de valeurs financières et des fonds n'ayant fait l'objet d'aucune opération, réclamation ou litige pendant 15 ans consécutifs** ;
- **Déclaration au profit de l'administration fiscale d'une liste nominative des prestataires des services médicaux et paramédicaux selon un modèle établi par l'administration.**

**En synthèse**, la reprise timide mais générale des perspectives de croissance internationales est un signal encourageant en dépit du faible niveau de confiance des acteurs de l'économie européenne. La croissance de l'économie tunisienne reste néanmoins faible, dans un contexte réglementaire de nature à freiner la distribution de crédits immobiliers, ce qui devrait négativement impacter le marché de la Prévoyance individuelle. Par ailleurs, la persistance de l'inflation, quoique baissière, devrait continuer à accentuer la tendance actuellement observée sur les rachats de contrats d'épargne, alors que le renforcement de la pression fiscale devrait à l'inverse favoriser les versements d'épargne pour les ménages les plus aisés et les entreprises.



## SECTEUR DES ASSURANCES

L'année 2024 a enregistré la publication de plusieurs nouveaux textes réglementaires. En parallèle, d'autres réformes et travaux sont en cours d'élaboration au niveau sectoriel :

- **Loi n° 41-2024 sur les chèques sans provisions** : cette loi a introduit les dispositions suivantes :
  - **Renforcement des devoirs et des responsabilités des banques en matière d'octroi des chèques :**
    - ✓ Fixation d'un plafond et d'un délai de validité selon la solvabilité du tiré, avec des chèques barrés par défaut et un code QR pour vérification ;
    - ✓ Mise en place d'une plateforme numérique dédiée aux transactions par chèque hébergée au sein de la Banque Centrale et sera opérationnelle à partir du 02 février 2025 ;
    - ✓ Le bénéficiaire des chèques pourrait vérifier la disponibilité du montant et en demander le blocage.
  - **Fixation des procédures de résolution des incidents des chèques sans provisions émis à partir du 2 février 2025** : La régularisation des chèques sans provision se fait par l'alimentation du compte du tiré, avec la possibilité pour le bénéficiaire d'engager des poursuites pour les chèques supérieurs à 5000 dinars.
- **Loi n° 31-2024 relative aux droits des patients et à la responsabilité médicale** : Cette loi est destinée à garantir les droits des patients et à protéger les médecins à travers :
  - La précision des droits des bénéficiaires des services de santé ;

- L'obligation de souscrire des contrats d'assurances auprès des sociétés d'assurances agréées ;
- La mise en place des procédures de transaction amiable et la création des comités régionaux chargé du traitement des transactions et d'un comité d'expertise judiciaire chargé de la fixation des domaines de responsabilité ;
- La création d'un comité d'expertise composé de 3 experts judiciaires chargés de la fixation des domaines de responsabilité ;
- La précision des exclusions et des situations de non remboursement des prestations de santé et la mise en place des nouveaux délais de prescription.

- **Loi n° 44-2024 relative à l'organisation des congés de maternité et de paternité dans la fonction publique et les secteurs publics et privés** : Cette loi apporte de nouveaux avantages concernant l'octroi de congés en faveur des parents.
- **Décret-loi n°3-2024 relatif à la détention des montants en espèces d'une valeur supérieure ou égale 5 000 dinars** : Ce décret annule l'article 16 de la loi des finances complémentaire de l'année 2014, qui stipule que les sommes en espèces d'une valeur supérieure ou égale à 5 000 dinars, dont l'origine n'est pas justifiée sont saisies.
- **Arrêté de la ministre des finances, relatif à la mise en place de la plateforme « TEJ » :**
  - ✓ La mise en place d'une nouvelle plateforme « TEJ » pour l'édition des certificats de retenue à la source ;
  - ✓ Les certificats doivent être établis et remis avant la fin du mois suivant le paiement ;
- **Loi organique n° 23-2024 relative à l'adoption de documents d'identité numériques**
  - ✓ Le passeport et la carte d'identité seront équipés de puces électroniques contenant des informations biométriques (photo, empreintes) pour authentifier l'identité du détenteur.
  - ✓ La carte d'identité nationale est obligatoire pour tous les Tunisiens âgés de 15 ans et plus, tandis que les personnes de 12 à 15 ans peuvent en obtenir une exceptionnellement si nécessaire.
- **La lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme :**
  - ✓ La mise à jour des principes directeurs pour la déclaration des transactions suspectes afin de lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;

- ✓ La publication des arrêtés de la commission nationale de lutte contre le terrorisme portant gel des biens et des ressources économiques des personnes impliquées dans des activités terroristes.

▪ **Codes des assurances :**

Reprise des discussions entre le CGA et le secteur des assurances sur la nouvelle version du code des assurances telle que validée par le ministère des finances et le ministère de la justice.

- **Projet du règlement CGA relatif aux bonnes pratiques commerciales en assurance.**
- **Projet de modification du décret n° 544, fixant les conditions d'inscription et de radiation des experts et des commissaires d'avaries.**
- **Projet du constat électronique :**

Le lancement d'un projet de mise en place d'une plateforme « DigiConstat » qui permet la digitalisation de la déclaration des constats automobiles.

▪ **Transparence fiscale :**

Dans le cadre de la mise en place de la Norme Commune de Déclaration (NCD), une norme mondiale de déclaration imposant la collecte d'informations des clients des institutions financières, le ministère des finances a communiqué à la FTUSA les projets de loi et d'arrêté ci-dessous :

- ✓ Le projet de loi relatif à l'institution d'un cadre juridique permettant l'échange automatique des renseignements relatifs aux comptes financiers.
- ✓ Le projet d'arrêté portant fixation des règles d'application relatives aux obligations déclaratives et de diligences raisonnables en matière d'échange automatique des renseignements relatifs aux comptes financiers prévues par l'article 17 quater du code des droits et procédures fiscaux.

▪ **Normes comptables internationales " IFRS/IAS " :**

L'entrée en vigueur des normes comptables internationales a été reportée pour l'exercice comptable de l'année 2025.

▪ **Projet de loi relative à la lutte contre l'exclusion financière :**

Le conseil ministériel a validé le projet de loi portant sur la lutte contre l'exclusion financière. Ce projet prévoit essentiellement :

- ✓ L'élargissement des champs d'intervention des institutions de microfinance pour couvrir les opérations d'agent de paiement, l'intermédiation en assurance, la commercialisation des produits d'épargne et la détention de participation dans des sociétés ayant des liens avec l'activité de microfinance ;

**Annexe12** au règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne

- ✓ La garantie du micro financement est accordée par les institutions de microfinance ;
- ✓ L'élargissement de la liste des intermédiaires en assurance pour couvrir les opérateurs de réseau public de communication de téléphonie mobile pour les garanties qui seront fixées par un arrêté du ministre des finances ;
- ✓ L'insertion de dispositions relatives à l'assurance numérique et l'encadrement des contrats d'assurances souscrits à distance ;
- ✓ L'encadrement des contrats d'assurances couvrant la maladie et les dommages corporels ;
- ✓ Le renforcement du rôle de supervision de l'autorité de contrôle de la microfinance ;
- ✓ Le renforcement de la supervision du secteur des assurances via la révision de la composition du collège du comité général des assurances ;
- ✓ L'organisation de l'activité actuarielle par la création d'une association dénommée « Association Tunisienne des Actuaires » dont les statuts seront préalablement approuvés par le ministre des finances ;
- ✓ L'institution d'une structure indépendante supervisée par le médiateur en assurance au niveau de la FTUSA ;
- ✓ La création du conseil national de l'inclusion financière.

## FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

- **Croissance et performance boursière** : Grâce à une croissance à deux chiffres (+14,71%), la société s'est hissée à la **9<sup>e</sup> place** parmi les 10 plus fortes variations de revenus 2024/2023 des sociétés cotées en bourse.
- **Investissement Responsable - Augmentation de la participation de la société au capital social de l'IMF Enda Tamweel** : Nous avons renforcé notre engagement dans la finance inclusive en procédant à une augmentation de notre participation dans le capital social de l'IMF Enda Tamwel en janvier 2024 pour le porter à **10%**, contribuant ainsi à son développement et à consolider davantage notre partenariat stratégique en matière de Micro-assurance.
- **Développement de la Micro-assurance – Lancement d'une nouvelle couverture hospitalisation** : dans le cadre du développement de l'activité micro- assurance avec L'IMF Enda Tamweel, nous avons lancé en décembre 2024 une nouvelle garantie **hospitalisation** adaptée aux besoins des populations à faible revenu renforçant ainsi notre engagement à élargir l'accès à la couverture santé pour les populations vulnérables.
- **Renforcement Patrimonial** : à la fin de l'année 2024, nous avons renforcé notre patrimoine et notre ancrage en devenant propriétaire de notre siège social, auparavant en location, consolidant ainsi notre solidité financière et notre ambition de croissance durable.
- **Responsabilité sociétale et développement durable :**
  - Lancement du programme de reboisement – Maghrebia plante 5000 arbres

Le groupe d'assurances Maghrebia, soucieux de son impact environnemental et engagé dans le développement durable, a lancé en janvier 2024, en collaboration avec la startup Soul & Planet, un programme visant à contribuer à la reforestation de la forêt de Sejnane, durement affectée par des incendies.

Ce programme a pour objectif principal de restaurer l'écosystème local tout en soutenant les agriculteurs et artisans de la région. Au total, 5000 arbres ont été plantés dans la forêt, avec un entretien assuré par Soul & Planet pendant deux ans.

- Jeux paralympiques de Paris 2024 - Maghrebia Honore les Champions tunisiens

En tant que partenaire officiel de la Fédération Tunisienne des Sports pour Handicapés (FTSH), Maghrebia a honoré ces champions en affichant des messages de félicitations sur

des panneaux urbains à Tunis, Sousse, Sfax, ainsi que dans les villes d'origine des athlètes : le Kef, Jendouba, Gafsa et Gabès.

▪ Maghrebia Partenaire du Festival International de Dougga

Maghrebia a signé un partenariat avec l'Association du Festival International de Dougga et a été ainsi le partenaire officiel de la 48ème édition de ce festival, qui a lieu du 29 juin au 10 juillet 2024. En s'associant à cet événement de renom, Maghrebia réaffirme son engagement en faveur de la promotion de la scène artistique locale et de la préservation du patrimoine culturel et archéologique de la Tunisie. Ce soutien participe également au dynamisme socio-économique de la région, en offrant une plateforme de rencontre pour un public passionné par les manifestations culturelles et musicales.

## PRINCIPAUX INDICATEURS DE L'ACTIVITE EN 2024

**+14,71%**

Croissance du Chiffre d'affaires global

- Une croissance du chiffre d'affaires de **14,71%** pour s'établir à **129.966.861 DT** contre 113.301.431 DT en 2023.

**+13,15%**

Evolution du Résultat Net

- Une croissance du résultat net de **13,15%** pour atteindre **20.180.473 DT** contre 17.835.863 DT en 2023.

**7,97%**

Taux de rendement financier<sup>1</sup>

- Un taux de rendement des produits financiers de **7,97%** contre 8,36% une année plutôt.

**17,10%**

Rendement des Fonds Propres

- Le **ROE** s'établit à **17,10%** contre 16,48% l'année précédente.

**430,18%**

Ratio de solvabilité

- Un ratio de solvabilité de **430,18%** contre 429,11% en 2023.

<sup>1</sup> Taux de rendement financier = Produits financiers nets/moyenne des provisions techniques

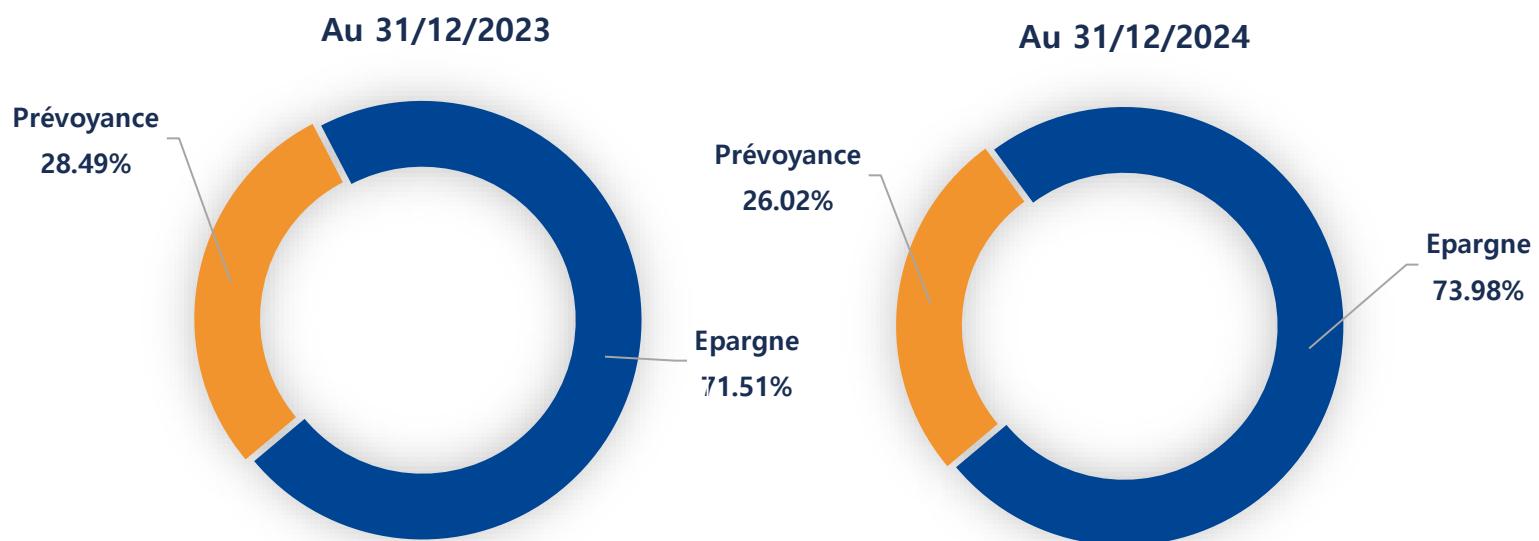
## REALISATIONS AU 31 DECEMBRE 2024

### 1- CHIFFRE D'AFFAIRES

Au terme de l'année 2024, le chiffre d'affaires de la compagnie s'élève à **129.966.861 Dinars** contre 113.301.431 Dinars à fin 2023, en progression de **14,71%** par rapport à 2023.

- L'activité épargne consolide sa part dans le chiffre d'affaires en passant de 71,51% à fin 2023 à **73,98%** en 2024.
- La part des produits de prévoyance dans le chiffre d'affaires est de **26,02%** contre 28,49% en 2023.

Sinistres et capitaux échus réglés par catégorie

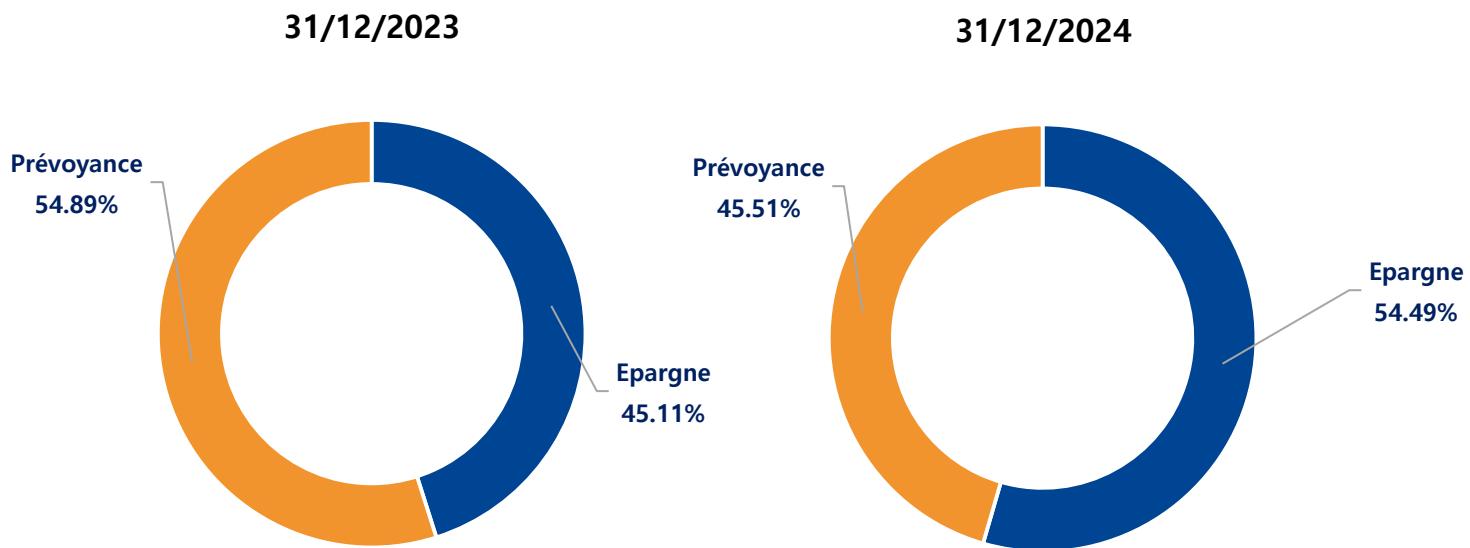


### 2- CHARGE DES SINISTRES

La charge des sinistres nette tenant compte des frais de gestion des sinistres et de toute prestation (sinistres, capitaux échus et rachats) s'élève à **54.107.373 DT** au 31 Décembre 2024 contre 41.480.875 DT sur la même période de 2023, soit une hausse de **30,44%**.

Les règlements des sinistres et des capitaux échus au 31 Décembre 2024 enregistre une hausse de **37,10%** et s'élève à **25.647.869 DT** contre 18.707.698 DT à fin Décembre 2023.

En termes de structure, la répartition des règlements des sinistres et des capitaux échus par catégorie d'assurance est comme suit :



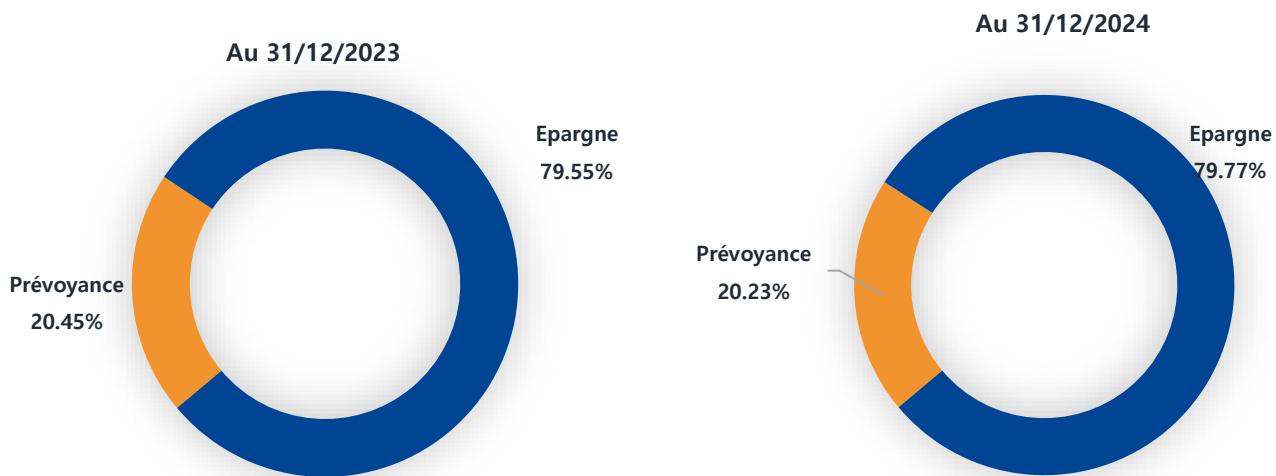
### 3- PROVISIONS TECHNIQUES

Au 31 Décembre 2024, les engagements techniques de la compagnie à l'égard de ses assurés se sont renforcés de **59.653.342 Dinars**, pour s'établir à **584.962.575 Dinars** contre 525.309.233 Dinars une année auparavant, enregistrant une augmentation de **11,36%**.

En termes de structure par catégorie d'assurance, la ventilation des provisions techniques se présente comme suit :

- Les provisions des produits de prévoyance s'élèvent à **118.326.798 DT** et constituent **20,23%** du total des provisions techniques contre 20,45% au 31 Décembre 2023.
  - Les provisions des produits d'épargne totalisent **466.635.777 DT** et représentent **79,77%** de l'ensemble des provisions de la compagnie contre 79,55% une année auparavant.
- La part des unités de compte dans les provisions de la société est de **2,46%** contre 2,50% à la fin de l'année 2023.

### Structure des provisions techniques par catégorie



### 4- ACTIFS EN REPRESENTATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Le montant total des éléments d'actifs admis en représentation de nos engagements techniques a atteint **651.956.966 Dinars** contre 602.600.627 Dinars au 31 Décembre 2023, soit une progression de **8,19%**.

Ainsi, le taux de couverture des provisions techniques s'élève à **111,45%** contre 114,71% au 31 Décembre 2023.

### 5- FRAIS D'EXPLOITATION

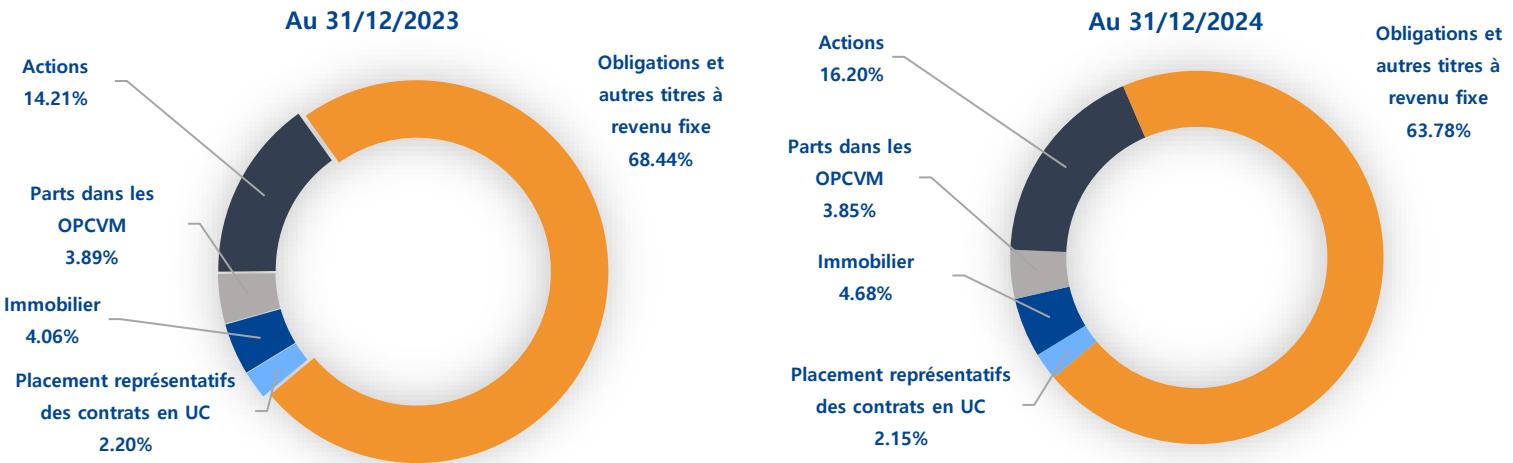
Les frais d'exploitation totalisent **21.600.786 DT** contre **20.357.606 DT** l'année précédente, soit une augmentation de **6,11%**.

### 6- LES PLACEMENTS

Le montant total des placements de la compagnie s'élève à **663.410.543 Dinars** contre 593.121.220 Dinars au 31 Décembre 2023 (**+70.289.323 Dinars**), soit une progression de **11,85%**.

En termes de structure, le portefeuille des placements de la compagnie se renforce sur la classe d'actifs Actions et se présente comme suit :

### Structure des placements



### 7- PRODUITS FINANCIERS

Les produits financiers nets ont atteint **44.258.600 Dinars** au 31 Décembre 2024 contre 41.328.184 DT au 31 Décembre 2023, soit un taux de rendement financier global de **7,97%** contre **8,36%** au 31 Décembre 2023.

### 8- RESULTAT NET

Le résultat net de la compagnie affiche une hausse de **13,15%** au 31 Décembre 2024, pour s'établir à **20.180.473 Dinars** contre 17.835.863 Dinars sur la même période de l'année précédente.

### 9- FONDS PROPRES

Les fonds propres avant affectation du résultat s'établissent à **138.218.916 Dinars** contre 126.057.818 Dinars au 31 Décembre 2023, en augmentation de **9,65%**.

Ainsi, la compagnie affiche un **ROE** de **17,10%** contre de 16,48% en 2023.

### 10- MARGE DE SOLVABILITE

Au terme de l'année 2024, la société affiche une amélioration continue de sa marge de solvabilité constituée totalisant **127.871.729 DT** représentant **4,3 fois** la marge de solvabilité réglementaire.

**ACTIVITÉS SOUMISES À DES STATUTS FISCAUX SPÉCIFIQUES OU DES RÈGLES PUBLIQUES UN PARTICULIÈRES DONT LA MODIFICATION AURAIT IMPACT SIGNIFICATIF.**

La société n'a pas d'activités soumises à des statuts fiscaux spécifiques ou des règles publiques particulières dont la modification aurait un impact significatif.

**1.2 L'évolution de la société et de ses performances au cours des 5 dernières années**

<b>Exercice Comptable</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	78 497 715	93 160 266	105 318 352	113 301 431	129 966 861
<b>Produits Financiers Nets</b>	24 011 330	31 280 570	35 481 871	41 328 184	44 258 600
<b>Fonds Propres</b>	62 863 953	72 697 316	115 471 809	126 057 818	138 218 916
<b>Résultat net de l'exercice</b>	9 279 957	12 586 538	16 151 275	17 835 863	20 180 473

**1.3 Les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport a été établi**

Aucun événement important n'est survenu après la clôture de l'exercice.

**1.4 Evolution prévisible et perspectives d'avenir**

Conscient des enjeux économique et financiers, de l'environnement international et national incertain, la transition vers 2025 s'exécute dans un environnement fiscal qui présente certes des contraintes, mais aussi de nouvelles opportunités pour accélérer l'équipement des entreprises et des ménages en solutions d'épargne à long terme. Dans ce contexte, la compagnie continuera les actions entamées durant la période écoulée et mettra en œuvre tous ses moyens pour consolider sa position et ouvrir des perspectives de développement rentable. Elle poursuivra l'exécution parfaite de son plan d'actions pour assurer une croissance rentable et faire de la compagnie l'assureur de référence sur le marché.

Nos principales actions durant la prochaine période s'articulent autour des principaux axes suivants :

- ❖ Accroître notre rentabilité et renforcer nos Fonds propres : nous ciblons une rentabilité technique moyenne de 13,2% et un ROE moyen de 16,6% durant la période 2025-2029

- ❖ Anticiper les tendances du marché en termes de produits, Innovations et de Nouvelles Technologies : nous ciblons de mettre 100% de nos produits particuliers en ligne.
- ❖ Améliorer la qualité de nos services et accroître la satisfaction de nos clients en renforçant l'expérience client, en mettant en place des solutions adaptées à leurs besoins pour favoriser la fidélisation et en améliorant le délai moyen des prestations et de production.
- ❖ Renforcer notre démarche en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises.
- ❖ Poursuivre le Développement et l'animation de nos réseaux de distribution et renforcer nos partenariats en matière de Bancassurance et Microassurance.
- ❖ Initier le déploiement du nouvel ERP Vie

### **1.5 Les changements des méthodes d'élaboration et de présentation des états financiers :**

Aucun changement de présentation ou de méthodes d'élaboration et de présentation des états financiers n'a été opéré.

## **2. PARTICIPATION**

### **2.1 L'activité de la société dont on assure le contrôle :**

Maghrebia Vie n'a pas de participation dans une société dont elle assure le contrôle.

## **3. ACTIONNARIAT**

### **3.1 Renseignements relatifs à la répartition du capital et des droits de vote**

#### **STRUCTURE DU CAPITAL AU 31-12-2024**

<b>ACTIONNAIRES</b>	<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>	<b>ACTIONNAIRES</b>	<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>
<b>PARTICIPATION TUNISIENNE</b>		<b>PARTICIPATION ETRANGERE</b>	
<b>1. Personnes morales</b>	22 189 222	<b>1. Personnes morales</b>	
<b>2. Personnes Physiques</b>	2 755 748	<b>2. Personnes Physiques</b>	55 030
<b>Sous Total</b>	<b>24 944 970</b>	<b>Sous Total</b>	<b>55 030</b>
	<b>TOTAL</b>		<b>25 000 000</b>

Actionnaires	Nombre d'actions et des droits de vote	% du capital et des droits de vote
ASSURANCES MAGHREBIA S.A	14 674 600	58,70%
FLORUS INVEST HOLDING	2 458 178	9,83%
UNION FINANCIERE HOLDING	2 096 372	8,39%

### **3.2 Information sur les conditions d'accès à l'Assemblée Générale**

Les conditions d'accès à l'assemblée générale sont fixées par **l'article 26 des statuts de la société** dans son alinéa 2 « Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire ou de prendre part aux votes par correspondance dans les conditions légales et réglementaires.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux assemblées, qu'ils soient ou non personnellement actionnaires » ; et dans **son alinéa 4** « Dans les assemblées générales ordinaires ou extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, déduction faite des actions privées du droit de vote des dispositions légales »

### **3.3 Le rachat d'actions, nature et cadre légal de l'opération**

Rien à signaler

## **4. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION**

### **4.1 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration**

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration sont prévues par l'**article 13 des statuts de la société** : « .... Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale constitutive ou ordinaire pour un mandat d'une durée maximum de trois années. Tout membre sortant est rééligible.

L'assemblée générale peut, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement même si cette révocation et ce remplacement ne figuraient pas à l'ordre du jour.

Les sociétés qui font partie du conseil d'administration doivent lors de leur nomination désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre... »

#### **4.2 Rôle de chaque organe d'Administration et de Direction**

- **Le rôle du conseil d'administration : article 15 des statuts de la société** : « le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstances au nom de la société et prendre toutes décisions relatives à tous actes d'administration et de disposition. Le conseil exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social... »
- **Le rôle du président du conseil : article 16 des statuts de la société** : « le président propose l'ordre du jour du conseil, le convoque, préside ses réunions et veille à la réalisation des options arrêtées par le conseil.»
- **Le rôle de la direction générale : selon l'article 17 des statuts de la société**, le directeur général de la société assume la direction générale de la société, représente la société dans ses rapports avec les tiers, il est, sous réserves des limitations légales, investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Toutefois à titre de règlement intérieur, le conseil d'administration, et sans que cette limitation, puisse être opposée aux tiers, le conseil d'administration pourra limiter l'étendue de ses pouvoirs...

#### **4.3 Comités spéciaux et rôle de chaque Comité**

- Conformément à l'**article 25 des statuts** de la société : la société a un comité permanent d'audit composé de trois membres désignés par le conseil d'administration parmi ses membres. Le comité permanent d'audit veille au respect par la société de la mise en place de systèmes de contrôle interne performant de nature à promouvoir l'efficacité, l'efficacité, la protection des actifs de la société, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires. Le comité assure le suivi des travaux des organes de contrôle de la société, propose la nomination du ou des commissaires aux comptes et agrée la désignation des auditeurs internes. »
- **Le comité de gestion des risques** : comprend trois membres au moins désignés parmi les membres du conseil d'administration. Le comité de gestion des risques a pour mission d'aider le Conseil d'Administration à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et la surveillance des risques et au respect des politiques arrêtées en la matière.

- **Le comité des nominations et des rémunérations** : comprend trois membres au moins désignés parmi les membres du conseil d'administration. Le comité des nominations et des rémunérations a pour principale mission de formuler des propositions au conseil d'administration portant notamment sur la politique de nomination et de rémunération de la société, le suivi et la mise à jour de cette politique, la politique de remplacement des dirigeants particulièrement les plans de succession des dirigeants ainsi que la politique de gestion des conflits d'intérêts.

Le Comité examine également les propositions relatives à la composition, à l'organisation et au fonctionnement du conseil d'administration et des comités.

#### 4.4 Membres du conseil

NOM/ SOCIALE	DENOMINATION	date d'expiration du mandat	DERNIER POSTE OCCUPE DANS LA SOCIETE, DANS LA SOCIETE MERE OU DANS UNE FILIALE	FONCTIONS PRINCIPALES EXERCÉES ACTUELLEMENT
M. MOHAMED NABIL ESSASSI	AGO statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2026		Président du Conseil d'Administration de la société ASSURANCES MAGHREBIA S.A, ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A, MAGHREBIA FINANCIERE SICAR et CODWAY S.A	PDG UNION FINANCIERE HOLDING S.A
UNION FINANCIERE HOLDING S.A représentée par MME. YNEN JEMAA	AGO statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2026		Membre du Conseil d'Administration de la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE ET ASSURANCES MAGHREBIA	Mme YNEN JEMAA : Directeur Général de la Société Union Financière S.A
UNION FINANCIERE HOLDING S.A représentée par MME. Ynen JEMAA	AGO statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2026		Membre du Conseil d'Administration de la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE ET ASSURANCES MAGHREBIA	
UNION FINANCIERE HOLDING S.A représentée par M. MOHAMED NABIL ESSASSI	AGO statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2026		Membre du Conseil d'Administration de la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE ET ASSURANCES MAGHREBIA	M. MOHAMED NABIL ESSASSI PDG UNION FINANCIERE HOLDING S.A
ASSURANCES MAGHREBIA S.A	AGO statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2026		Membre du Conseil d'Administration de la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE	-
MME. SONIA TRABELSI Epouse GOULET	AGO statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2026		Membre du Conseil d'Administration de la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE ET ASSURANCES MAGHREBIA	Responsable auprès de la Banque Populaire Grand Ouest
MME. MARIEM MAAOUI Epouse DARGHOUTH	AGO statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2026		Membre du Conseil d'Administration de la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE ET ASSURANCES MAGHREBIA	Responsable de la gestion du patrimoine familial
M. MOHAMED BACCOUCHE	AGO statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2025		Membre indépendant du Conseil d'Administration de la société	Directeur Général de la Société YAKOOTA

## Annexe12 au règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne

		ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A	
M. Mohamed Beji JILANI	AGO statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2026	Membre indépendant du Conseil d'Administration de la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A	-
M. MOUADHCHEDLY	AGO statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2025	Membre représentant des actionnaires minoritaires	-

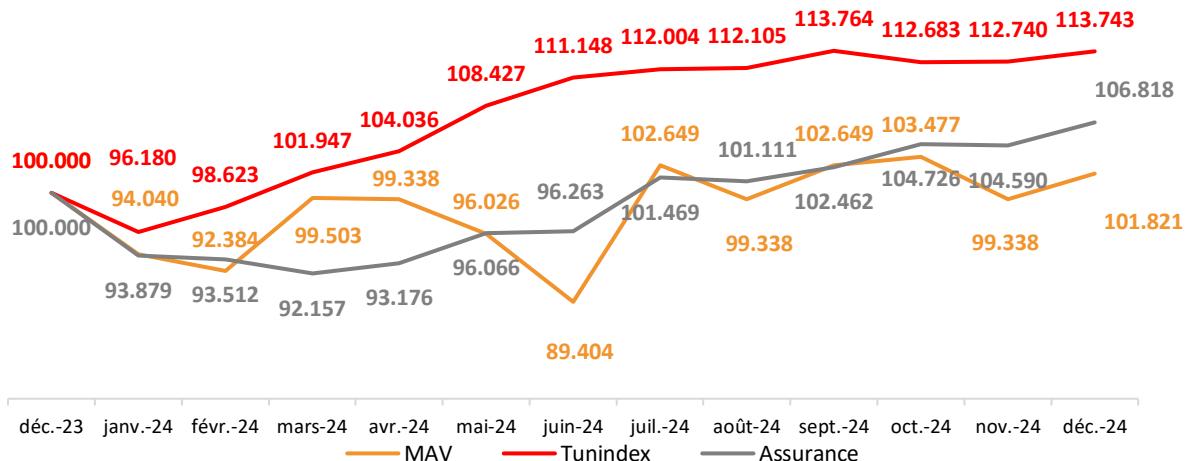
## 5. LE TITRE EN BOURSE

Au 31/12/2024, le cours de l'action Assurances Maghrebia Vie s'est apprécié de **1,80%** en passant de 6,04 dinars au début de l'année 2024 à **6,15** dinars au 31 Décembre 2024. Cette performance s'inscrit dans un contexte où le Tunindex progresse de 13,74% et l'indice de l'assurance de 6,82%.

Le titre Assurances Maghrebia Vie présente des ratios de valorisation attractifs, affichant un **PER(x)<sup>2</sup>** de **7,6x**, et un ratio de **rendement en dividende<sup>3</sup>** attrayant de **5,9%**. Le **rendement composé** du titre Assurances Maghrebia Vie au 31/12/2024 (compte tenu des dividendes 2023) est de **7,30%**. Le **rendement composé cumulé<sup>4</sup>** depuis l'introduction en bourse du titre est de **5,72%**.

Depuis son introduction en bourse, le cours le plus haut était de **6,91** dinars et le cours le plus bas était de **5,29** dinars.

La **capitalisation boursière** de Assurances Maghrebia Vie au 31 Décembre 2024 s'élève à **153.750.000 Dinars**.



## 6. AFFECTATION DE RESULTAT

### 6.1 Bref rappel des dispositions statutaires concernant l'affectation des résultats

**Annexe12** au règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

- une réserve légale de 5% du bénéfice qui cesse d'être obligatoire lorsqu'elle atteint 10% du capital social ;
- la réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés ;
- toute somme que l'A.G. juge convenable, soit pour être portée à un ou plusieurs fonds de réserves généraux ou spéciaux dont elle régit l'affectation ou l'emploi, soit pour être portée à nouveau sur l'exercice suivant ;
- la part de chaque actionnaire dans les bénéfices est déterminée proportionnellement à sa participation dans le capital social.

## **6.2 Le tableau d'évolution des capitaux propres ainsi que les dividendes**

### **versés au titre des trois derniers exercices**

Désignation	Capital	Réserve légale	Primes d'émission	Réserve pour réinvestissements exonérés	Réserves facultatives	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<b>Soldes au 31/12/2021 Avant affectation</b>	<b>20 000 000</b>	<b>2 000 000</b>	-	<b>14 832 808</b>	<b>22 505 437</b>	<b>762 926</b>	<b>9 606</b>	<b>12 586 538</b>	<b>72 697 316</b>
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 15-04-2022	-	-		-	8 730 000	80 000	3 462	8 806 538	-
Dividendes distribués	-	-		-	-	-	-	3 780 000	<b>- 3 780 000</b>
<b>Soldes au 31/12/2021 Après affectation</b>	<b>20 000 000</b>	<b>2 000 000</b>	-	<b>14 832 808</b>	<b>31 235 437</b>	<b>842 926</b>	<b>6 145</b>	<b>- 0</b>	<b>68 917 316</b>
Augmentation du capital par souscription en numéraire	5 000 000		25 400 000						<b>30 400 000</b>
Résultat de l'exercice 2022								16 151 275	<b>16 151 275</b>
+ / - Variation Réserves Fonds Social					3 219				<b>3 219</b>
<b>Soldes au 31/12/2022 Avant affectation</b>	<b>25 000 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>25 400 000</b>	<b>14 832 808</b>	<b>31 235 437</b>	<b>846 145</b>	<b>6 145</b>	<b>16 151 275</b>	<b>115 471 809</b>
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 18-04-2023		500 000			8 300 000	80 000	3 725	8 876 275	-
Dividendes distribués								7 275 000	<b>- 7 275 000</b>
<b>Soldes au 31/12/2022 Après affectation</b>	<b>25 000 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>25 400 000</b>	<b>14 832 808</b>	<b>39 535 437</b>	<b>926 145</b>	<b>2 420</b>	<b>- 0</b>	<b>108 196 809</b>
Résultat de l'exercice 2023								17 835 863	<b>17 835 863</b>
+ / - Variation Réserves Fonds Social					25 146				<b>25 146</b>
<b>Soldes au 31/12/2023 Avant affectation</b>	<b>25 000 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>25 400 000</b>	<b>14 832 808</b>	<b>39 535 437</b>	<b>951 291</b>	<b>2 420</b>	<b>17 835 863</b>	<b>126 057 818</b>
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 31-05-2024					9 730 000	80 000	863	9 810 863	-
Dividendes distribués								8 025 000	<b>- 8 025 000</b>
<b>Soldes au 31/12/2023 Après affectation</b>	<b>25 000 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>25 400 000</b>	<b>14 832 808</b>	<b>49 265 437</b>	<b>1 031 291</b>	<b>3 283</b>	<b>- 0</b>	<b>118 032 818</b>

## **7. CONTROLE DES COMPTES**

Le commissaire aux comptes certifie la sincérité et la régularité des comptes annuels de la société conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises. Il vérifie périodiquement l'efficacité du système de contrôle interne.

Le commissaire aux comptes établit un rapport dans lequel ils rendent compte à l'assemblée de l'exécution du mandat qu'elle leur a confié, signale éventuellement les irrégularités et inexacititudes qu'il a relevées.

## **8. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

Les principaux indicateurs des ressources humaines de la compagnie se résument comme suit :

- **L'effectif total** de la compagnie : **76** contre 74 en 2023.
- **L'âge moyen** est de **39 ans et 11 mois** contre 40 ans et 1 mois en 2023 ;
- **L'ancienneté** moyenne est de **11,1 ans** contre 11,6 ans une année auparavant.

## **9. ELEMENTS SUR LE CONTRÔLE INTERNE**

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par la compagnie pour lui permettre de maîtriser les opérations à risques que doit effectuer la compagnie. Grâce à une meilleure maîtrise de nos processus, la compagnie peut atteindre les objectifs que le management s'est fixé. Pour cela nos ressources sont mesurées, dirigées et supervisées de façon à permettre à compagnie de réaliser ses objectifs.

Conformément à la norme comptable générale et à la norme comptable 27 relative au contrôle interne et à l'organisation comptable dans les entreprises d'assurances et de réassurance, ci-après les principales caractéristiques du système de contrôle interne et de gestion des risques de Assurances Maghrebia Vie.

Les objectifs de notre système de contrôle interne sont :

- Assurer la réalisation et l'optimisation des opérations et la protection des ressources de l'entreprise,
- Assurer la conformité aux lois et aux règlements,
- Garantir la fiabilité des informations produites.

L'environnement de contrôle est caractérisé par la mise en place de procédures permettant la surveillance et le contrôle des risques spécifiques liés à la réalisation et au traitement des opérations d'assurance et de réassurance, et ce en s'assurant notamment de :

- La surveillance des risques techniques
- La surveillance des risques de contrepartie
- La surveillance des risques de liquidité
- La surveillance des risques de taux
- La surveillance des risques de change
- La surveillance des risques liés aux traitements informatisés

Le système de contrôle interne d'Assurances Maghrebia Vie repose essentiellement sur les impératifs suivants :

- Une organisation interne adaptée
- Des méthodes et des procédures appropriées
- Un personnel de qualité
- Des moyens matériels et sûrs de protection
- Une maîtrise parfaite des risques

Cette organisation interne adaptée est caractérisée par la mise en place :

- D'un organigramme détaillé de toutes les fonctions de l'entreprise avec une définition précise des tâches et des responsabilités de chacun ;
- D'un système de délégation de pouvoirs au niveau des services centraux, des agences et des succursales ;
- De procédures simples et fiables pour la saisie, le contrôle et l'exploitation des informations ;
- De procédures simples et fiables qui régissent et organisent les relations avec les tiers et notamment les autres assureurs, réassureurs et co-assureurs ainsi que les agents et courtiers;
- D'une structure d'audit interne et d'un comité permanent d'audit conformément à l'article 256 bis du code des sociétés commerciales.
- D'une structure de conformité.
- D'une structure de contrôle interne.
- D'une structure de gestion des risques et d'un comité de gestion de risques.

➤ **La structure d'audit interne**

Dans un objectif d'améliorer l'efficacité des processus de la société, d'assurer la conformité aux politiques de la société et d'identifier les faiblesses potentielles, onze (12) missions d'audit interne ont été menées au cours de l'année 2024 auprès de différentes entités et ce conformément au plan d'audit annuel approuvé par le comité d'audit de la compagnie.

Les conclusions et recommandations issues des rapports d'audit ont fait l'objet de plans d'actions et leur suivi a été assuré afin de garantir la bonne mise en application desdites recommandations.

➤ **La structure conformité**

Au cours de l'année 2024, les actions relatives à la conformité se sont articulées autour des principaux sujets suivants :

- Veille réglementaire
- Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme LBA/FT ;
- nouveau Système d'information LBA/FT
- Legal entity identifier (LEI)
- Protection des données à caractère personnel ;
- Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA).

▪ **La structure gestion des risques**

Durant l'année 2024, les principales actions en matière de renforcement de la gestion des risques se sont articulées autour des axes suivants :

- Elaboration de la cartographie des risques sociaux et environnementaux, mise à jour de la cartographie des risques financiers et suivi des plans d'actions émanant des cartographies des risques auprès du Comité de Gestion des Risques mandaté par le Conseil d'Administration ;
- Elaboration du plan de reprise d'activité, suivi de la mise en place du Plan de continuité d'activité et réalisation de exercices PCA.
- Etablissement d'une liste d'indicateurs clés de risques et d'une liste de stress tests.
- Définition de la politique d'appétence aux risques de la société